



PARLEMENT EUROPÉEN

www.nathalie-griesbeck.fr

Députée au Parlement Européen

France Terre d'Asile
 Monsieur Pierre HENRY
 Directeur Général
 24, rue Marc Seguin
 F - 75018 PARIS

Metz, le 3 avril 2012

Monsieur le Directeur Général,

J'ai bien reçu votre courrier ainsi que votre "Mémoire à l'adresse des candidats à l'élection présidentielle : 31 propositions pour une politique digne et d'intérêt partagé", que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt.

J'ai pris note avec attention des problématiques que vous avez souhaité porter à mon attention et je vous informe que je partage pleinement nombre de vos préoccupations. En premier lieu, il est tout à fait indispensable et urgent de remédier aux situations intolérables voire inhumaines auxquelles sont confrontés les demandeurs d'asile dans notre pays et je vous informe que nous défendons au sein du Mouvement Démocrate (MoDem) une humanisation réelle de la politique menée en matière d'asile et d'immigration, en opposition à la politique dure menée actuellement par le gouvernement et surtout aux propos tenus par certains de ses membres. Plus particulièrement, nous défendons fermement l'encadrement et une limitation des délais de procédure ainsi que l'instauration d'un véritable recours suspensif dans une procédure de demande d'asile. En effet, comme l'a jugé la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) à plusieurs reprises et dernièrement encore en février 2012, il y a une grave défaillance du système d'asile en France: celle de l'absence d'effectivité des recours disponibles tant devant le tribunal administratif que devant l'OFPRA et celle de l'absence de recours suspensif dans la procédure dite prioritaire. Les normes internationales et européennes imposent le principe d'un recours effectif en toutes circonstances et il est temps que la France se mette en conformité avec ses engagements européens et internationaux. Sur le plan européen, nous défendons également et fermement la "construction d'un authentique droit d'asile européen", dossier sur lequel je travaille au sein du Parlement Européen en ma qualité de membre de la commission Libertés Civiles, Justice et Affaires Intérieures (LIBE). Il est essentiel que ce dossier avance, mettant ainsi fin à plus de deux années de blocage par les Etats au sein du Conseil de l'Union Européenne. Nous avons besoin d'un véritable système d'asile efficace avec des procédures de première instance afin de garantir un processus de prise de décision rapide et équitable, moins d'appels, et des économies à long terme.

-Parlement Européen-

WIC M 02/069 - BP 1024 - 67070 Strasbourg Cedex - France

tél : + 33 (0)3 88 17 73 91 / fax : + 33 (0)3 88 17 93 91

ASP 9 G 107 - 60, rue Wiertz - 1047 Bruxelles - Belgique

tél : + 32 (0)2 284 73 91 / fax : + 32 (0)2 284 93 91

nathalie.griesbeck@europarl.europa.eu

Comme le disait très justement Emmanuel Kant, "le droit pour l'étranger à son arrivée sur le territoire d'un autre, est de ne pas être traité en ennemi", ce qui est encore valable aujourd'hui : ces personnes, contraintes de fuir les persécutions et toutes les violations des droits humains, doivent pouvoir bénéficier d'un minimum de garanties lors de leur arrivée dans l'Union Européenne et de ne pas être considérées comme des personnes malintentionnées. Nous avons le devoir d'accueillir ces personnes au sein de l'Union Européenne, en respectant leur dignité et les droits fondamentaux, car si fuir est un droit, accueillir est surtout un devoir.

L'harmonisation des politiques européennes en matière d'immigration est également un sujet qui me tient beaucoup à cœur et nous y travaillons au niveau du Parlement Européen et de la Commission LIBE. Au Mouvement Démocrate, nous sommes persuadé que la France se doit d'être fidèle à sa tradition de terre d'accueil, mais elle se doit également de veiller à une immigration équilibrée qui ne déstabilise pas la société française et qui ne prive pas de ses forces vives les pays d'origine. Il convient ici de revenir sur tous les discours négatifs et anti-discriminations qui ont été tenus depuis des années : les discours actuels consistant à faire de l'immigration la cause de nos problèmes est une grave erreur. Enfin, je soutiens pleinement vos propositions concernant la protection des enfants dans le domaine de l'immigration, en particulier celle demandant l'interdiction de l'enfermement des enfants et celle proposant l'adoption d'une directive européenne pour des normes minimales sur les mineurs isolés étrangers.

Ainsi soyez assuré, Monsieur le Directeur Général, de l'intérêt constant que je porte à toutes ces questions, qui sont fondamentales pour le respect de la dignité humaine au sein de notre pays et au sein de l'Union Européenne. Restant naturellement à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes cordiales salutations.



Nathalie GRIESBECK
Députée Européenne ADLE / France
Vice-présidente du Conseil Général de la Moselle